



Assistance en cas d'accident

Par **chaton61**, le **24/05/2015** à **07:11**

Bonjour,
Mon épouse et moi avons eu un accident de voiture récemment..les pompiers aussitôt avertis,blessés et choqués nous avons été évacués vers l'hôpital local...le garagiste qui a pris en charge notre véhicule, nous a envoyé la facture de dépannage...bien entendu nous étions dans l'incapacité d'appeler nous même l'assistance suite à l'accident..puis je me retourner auprès de mon assurance pour une prise en charge du remorquage de notre véhicule ?
Notre véhicule, bien qu'accidenté est toujours en gardiennage chez ce garagiste et ce dernier me menace de me faire payer des frais de gardiennage??? ...j'estime que cette voiture que nous venons d'acheter nous appartient puisque nous avons un crédit dessus...pouvons nous récupérer notre voiture??
merci de votre aide

Par **moisse**, le **24/05/2015** à **07:53**

Bonjour,
[citation]..puis je me retourner auprès de mon assurance pour une prise en charge du remorquage de notre véhicule [/citation]
Si vous ne demandez rien vous n'auriez...rien.
[citation]ce dernier me menace de me faire payer des frais de gardiennage[/citation]
C'est tout à fait normal, il garde chez lui et sous sa responsabilité votre véhicule.
Vous pouvez le récupérer à condition de lui régler les frais de gardiennage, sachant qu'il dispose du droit de gage et rétention sur votre véhicule jusqu'à complet paiement de ses frais.

Par **chaber**, le **24/05/2015** à **10:09**

bonjourrrnrn[citation]puis je me retourner auprès de mon assurance pour une prise en charge du remorquage de notre véhicule ? [/citation] A réglerrnSi vous avez une assistance dans votre contrat il faudra lui envoyer la facture en expliquant pourquoi vous n'avez pu les prévenirrrnrnEn général il y a remboursement, mais le délai est un peu long.rnrnQuelle est votre responsabilité dans cet accident?

Par **chaton61**, le **24/05/2015 à 10:25**

merci.. rnl'accident n'a impliqué que notre véhicule..ma femme s'est endormie au volant en pleine nuit sur une route de nos campagne..

Par **chaber**, le **25/05/2015 à 18:58**

Pour vos blessures vous pourrez bénéficier de la loi Badinter. Pour la conductrice il faut relire votre contrat: si vous avez la garantie personnelle du conducteur votre épouse pourrait être prise en charge selon les conditions prévues

Par **chaber**, le **28/05/2015 à 20:21**

@eozenrrn[citation]Moi je n'ai toujours pas compris comment un comateux pouvait régler ses problèmes administratifs , surtout pendant des décennies! Je préfère encore mourir tout de suite! [/citation]Si vous êtes comateux comment pouvez vous faire une réponse qui n'apporte rien de concret?